



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 21 JUIN 2023

20230621_CA26 - VERNEUIL-SUR-VIENNE – Lieux-dits « Le Colombier » et « Le Bourg » – Autorisation d'acquisition de parcelles de terrain

Le Conseil d'Administration de LIMOGES HABITAT s'est réuni le mercredi 21 juin 2023 à 16 heures 30 dans les locaux du siège, 224 rue François Perrin à Limoges.

Ont participé :

Madame Catherine MAUGUIEN-SICARD, Présidente

Mesdames Martine BOUCHER, Sarah GENTIL, Marie HERNANDEZ, Catherine JARRY, Administratrices

Messieurs Philippe CHADELAS, Rachid EL BOUTAYBI, Jean-Yves ESTOUP, Laurent GUERY, Serge JAMMET, Jean-Marie LAGEDAMONT, Michel NYS, Patrick PIMPAUD, Dominique RENAUDIE, Administrateurs

Monsieur Lionel ECLANCHER, Direction Départementale des Territoires, représentant le Commissaire du Gouvernement

Monsieur Raphaël ALARCON, Secrétaire du Comité Social et Economique

Madame Céline MOREAU, Directrice générale

Absents excusés :

Madame Samia RIFFAUD, Administratrice, ayant donné pouvoir à Madame MAUGUIEN-SICARD

Monsieur Xavier TRACOU, Administrateur, ayant donné pouvoir à Madame MAUGUIEN-SICARD

Madame Aya Ekoun Debora KOUAKOU, Administratrice, ayant donné pouvoir à Monsieur EL BOUTAYBI

Monsieur René ARNAUD, Administrateur, ayant donné pouvoir à Monsieur LAGEDAMONT

Monsieur Franck LETOUX, Administrateur, ayant donné pouvoir à Madame BOUCHER

Monsieur Nicolas REROLLE, Vice-Président, ayant donné pouvoir à Monsieur RENAUDIE

Monsieur Eric SCHALTEGGER, Administrateur, ayant donné pouvoir à Monsieur JAMMET

Madame Danielle DUVALET, Administratrice

Messieurs Jean-Luc BONNET, Georges DAMIANO, Jean-François LANDRON, et Gérard RUMEAU, Administrateurs

Monsieur Bernard BEAUBREUIL, représentant Alliance Offices Habitat

Absent :

Monsieur Jacky BOUHIER, Administrateur

La séance est ouverte à 16 heures 30 sous la présidence de Madame MAUGUIEN-SICARD, Présidente.

Vu le Code de la Construction et de l'habitation, et notamment son article R421-16,
Vu le déficit de logements sociaux sur la commune de Verneuil sur Vienne identifié par le Programme Local de l'Habitat 2019-2025 de Limoges Métropole au regard de la loi SRU,
Considérant la possibilité d'acquisition de parcelles de terrain situées lieux-dits « Le Colombier » et « Le Bourg », cadastrées section AB n°536, 538, 550 et 551, représentant une surface totale de 7 797 m²,
Considérant la localisation des parcelles, à proximité immédiate des commerces et services du centre de la commune, et d'espaces naturels,

Le Conseil d'Administration délibère,

- Autorise la Directrice générale à :
 - engager les études techniques, administratives et financières en vue de la réalisation d'un projet d'aménagement sur ces parcelles ;
 - engager les négociations en vue de l'acquisition desdites parcelles ;
 - formuler une offre d'acquisition pour un prix maximum de 249 500 €, frais d'Agence inclus de 15 000 €, sous condition suspensive que la valeur vénale estimée par les services du Domaine, dans un avis à intervenir avant la signature de l'acte authentique d'acquisition, ne soit pas inférieure à 187 000 € (soit 24 euros/m²) ;
 - informer de l'avis du Domaine à un prochain Conseil d'Administration ou Bureau avant la signature de l'acte authentique d'acquisition ;
 - signer tous actes et documents afférents à cette acquisition.

Formalités de publicité effectuées
le

27 JUIN 2023

Pour extrait conforme,

Limoges, le **27 JUIN 2023**

LA PRESIDENTE

Catherine MAUGUIEN-SICARD





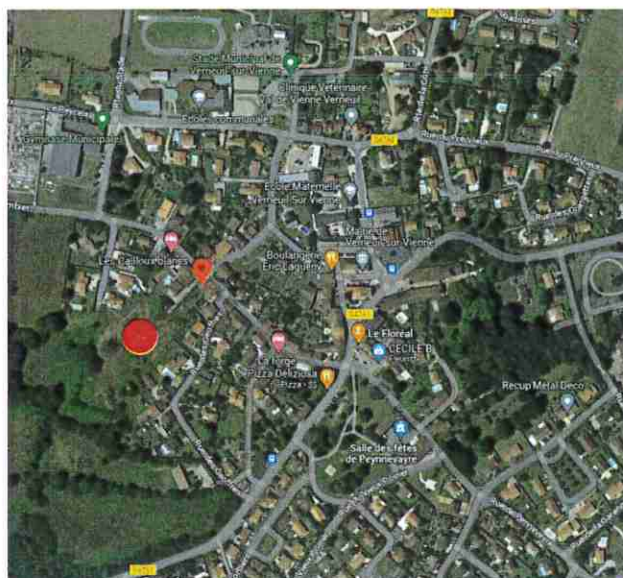
20230621_CA26 - VERNEUIL-SUR-VIENNE - Lieux-dits « Le Colombier » et « Le Bourg » – Autorisation d'acquisition de parcelles de terrain

Envoyé en préfecture le 27/06/2023

Reçu en préfecture le 27/06/2023

Publié le

ID : 087-278708516-20230621-20230621_CA26-DE



La Commune de Verneuil-sur-Vienne est identifiée par le Programme Local de l'Habitat 2019-2025 de Limoges Métropole en grand déficit de logements sociaux au regard de la loi SRU, et a pour orientation prioritaire le développement du parc social sur ce territoire.

Dans ce cadre, Limoges habitat a ciblé dans le cadre de son activité de prospection foncière l'acquisition de parcelles de terrain situées lieux-dits « Le Colombier » et « Le Bourg ».

Ces parcelles sont cadastrées section AB n°536, 538, 550 et 551, représentant une surface totale de 7 797 m².

Il s'agit de parcelles de terrain non bâties, avec une déclivité assez importante.

Elles sont situées à proximité immédiate des commerces et services du centre de la Commune, en limite d'habitat de type centre bourg ancien ou pavillonnaire, et d'espaces naturels.

Elles sont classées en zone Ub3 (zone pavillonnaire) et en zone 1AU (zone de développement à court terme à vocation d'habitat) au Plan Local d'Urbanisme.

Le terrain est concerné par l'Orientement d'Aménagement et de Programmation (OAP) du Colombier. Cette OAP prévoit qu'au minimum 31% des logements réalisés au sein de son périmètre seront des logements sociaux, soit 6 logements sociaux minimum.

Une servitude de canalisation d'eaux usées traverse le terrain.

Le terrain est mis en vente au prix de 249 500 €, dont 15 000 € d'honoraires d'Agence (ORPI) à la charge du vendeur.

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir autoriser Madame la Directrice Générale à :

- engager les études techniques, administratives et financières en vue de la réalisation d'un projet d'aménagement sur ces parcelles ;
- engager les négociations en vue de l'acquisition desdites parcelles ;
- formuler une offre d'acquisition pour un prix maximum de 249 500 €, frais d'Agence inclus de 15 000 €, sous condition suspensive que la valeur vénale estimée par les services du Domaine, dans un avis à intervenir avant la signature de l'acte authentique d'acquisition, ne soit pas inférieure à 187 000 € (soit 24 euros/m²) ;
- informer de l'avis du Domaine à un prochain Conseil d'Administration ou Bureau avant la signature de l'acte authentique d'acquisition ;
- signer tous actes et documents afférents à cette acquisition.

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir se prononcer sur ces propositions.

o

o

o